



Projet pédagogique 2023-2026

Accueil de Loisirs sans hébergement « La Loco des Loisirs »

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
1.1	ENVIRONNEMENT DE L'ALSH	3
2	FONCTIONNEMENT	4
2.1	JOURNEE TYPE	4
2.2	LE PUBLIC	7
3	L'EQUIPE D'ANIMATION	8
3.1	LE ROLE DE CHACUN	9
3.2	SEJOURS ACCESSOIRES	12
4	LES OBJECTIFS	12
4.1	OBJECTIFS GENERAUX	13
4.2	OBJECTIFS OPERATIONNELS	13
4.3	LES MOYENS	13
4.4	LE PLAN MERCREDI	14
5	L'EVALUATION	14
7	LA COMMUNICATION	15
8	ANNEXES	16
8.1	LA JOURNEE TYPE	16
8.2	NOTICE D'INFORMATION	18
8.3	LES BESOINS DE L'ENFANT	20

1 Contexte

1.1 Environnement de l'ALSH

L'accueil de loisirs « **La Loco des Loisirs** », est organisé par l'Office Social et Culturel de Capdenac, association loi 1901. Il est situé sur la commune de Capdenac Gare dans l'Aveyron. Capdenac Gare est une commune de 4516habitants (INSEERP 2020). Elle est frontalière avec le département voisin, le Lot.

Ses principales qualités sont d'être une ville récente (150 ans en 2011) et de s'être développée autour d'une gare ferroviaire, d'où le nom de notre Accueil.

Située à 60 km de Rodez, préfecture du département, 30 km de Villefranche de Rouergue, sous-préfecture, elle fait tout de même partie de la communauté de commune du Grand Figeac qui se compose de 92 communes dont 5 communes aveyronnaises.

La commune gère 3 écoles publiques du secteur primaire.

Le groupe scolaire Pierre Riols/Chantefable, situé sur 2 lieux distincts mais avec une seule direction est une école primaire (Pierre Riols élémentaire CE1 au CM2 et Chantefable primaire (maternelle et élémentaire) GS et CP)). Cette école est située au cœur de la ville.

Beausoleil est une école maternelle (PS et MS) excentrée.

Une école primaire (maternelle et élémentaire) privée se trouve près du groupe scolaire Pierre Riols. Les enfants de cette école viennent sur notre accueil de loisirs.

1.2 Les lieux

« **La loco des loisirs** » se déroule sur plusieurs sites. En effet la commune de Capdenac a fait le choix de maintenir la réforme des rythmes scolaires. Ceci induit que les enfants des écoles publiques de la commune sont en cours pendant 4,5jours. Cependant nous accueillons aussi les enfants des communes voisines (conventionnées ou non) toute l'année, qui elles, sont passées à 4 jours.

Le mercredi matin, afin de proposer un accueil de qualité aux enfants qui n'ont pas cours, la commune met à disposition les locaux de l'ancien Centre Aéré, route du centre aéré, à Lavernhe.

Cette structure se compose d'une salle principale, de sanitaires (maternelle et élémentaire) et d'un espace extérieur très agréable. Cette structure ne nous permet pas d'accueillir plus de 25 enfants (dont 10 moins de 6 ans) tous les mercredis matin.

Les mercredis après-midi ainsi que les vacances, nous investissons les locaux de l'école Pierre Riols.

Nous avons à notre disposition :

- ⇒ La garderie : une salle d'accueil et d'activité
- ⇒ Une salle de classe : accueil et/ou activité -6ans
- ⇒ Le bureau de direction : Si besoin de recevoir une famille
- ⇒ Une salle informatique : Pour certaines activités
- ⇒ Une cour et un préau
- ⇒ Une bibliothèque
- ⇒ Une grande salle audiovisuelle
- ⇒ Une cave pour stocker le matériel.
- ⇒ Des sanitaires séparés.
- ⇒ La salle du restaurant scolaire

Pour terminer, l'école a un emplacement géographique assez stratégique car elle est située près du centre-ville, à proximité :

- ⇒ Du parc de Capel : Un espace vert idéal pour des grands jeux
- ⇒ Du dojo
- ⇒ Du gymnase
- ⇒ De la salle « raquette »
- ⇒ Du stade
- ⇒ De la piscine
- ⇒ De la médiathèque
- ⇒ Les Berges du Lot
- ⇒ Du cinéma

2 Fonctionnement

2.1 Journée type

Les horaires de la structure :

- Accueil du matin 7h30 à 9h30
- Accueil du midi (arrivée/départ) 11h30 à 12h15
- Accueil de l'après-midi (arrivée/départ) 13h30 à 14h30
- Accueil du soir 16h00 à 18h00

À savoir : L'accueil des mercredis matin étant effectué sur le site du Centre Aéré, des navettes sont réalisées avec le minibus électrique de l'association, pour transporter les enfants sur le lieu de restauration à l'école Pierre Riols.

Office Social et Culturel du Capdenacois 2 rue Polonceau 12 700 CAPDENAC 05.65.63.83.45. ou 06.70.77.49.71

Mail : cl.capdenac@gmail.com

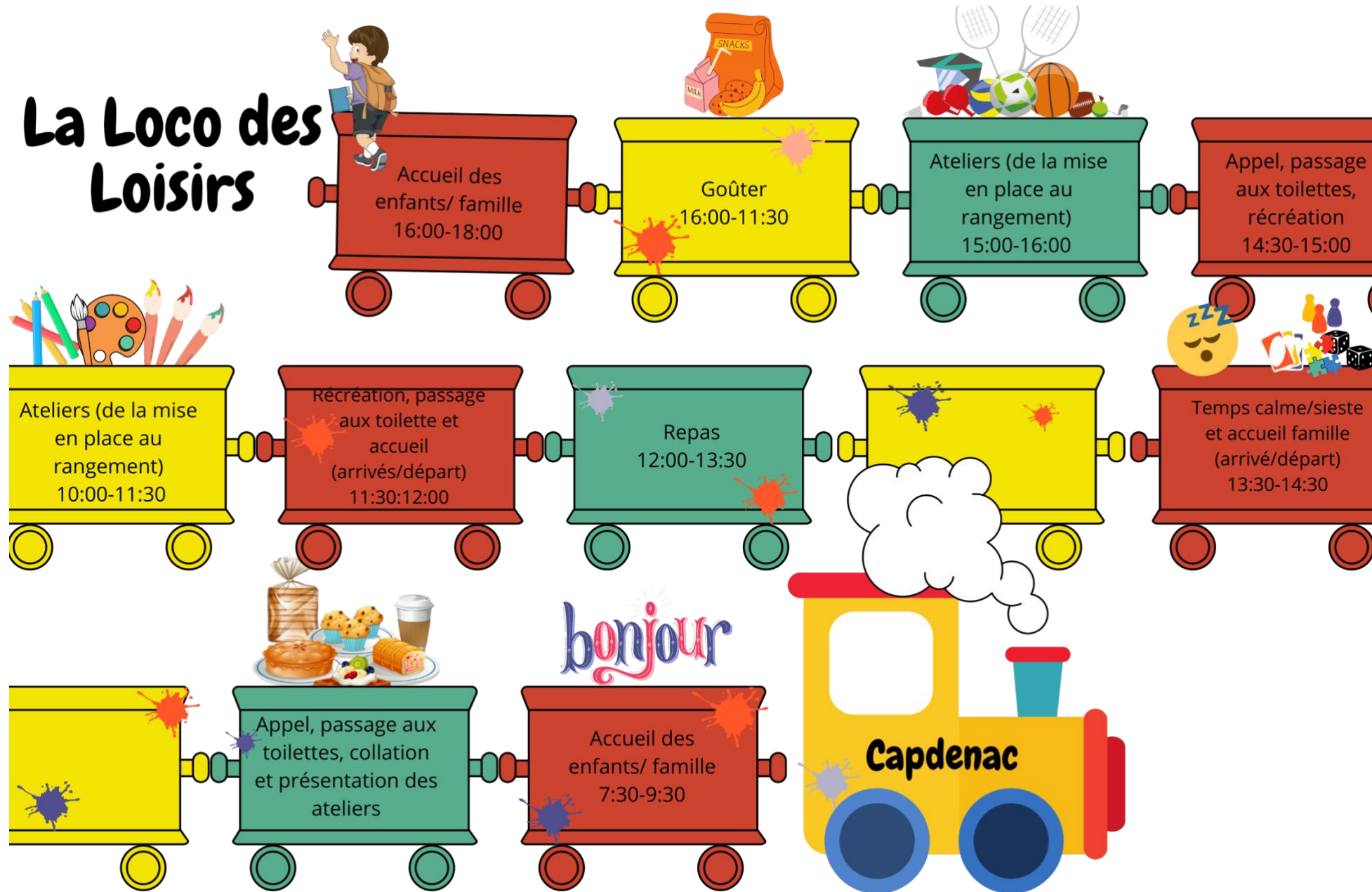
Site Internet : vieacapdenac.fr

FB : OSC Capdenac et Centre de Loisirs Capdenac

La restauration : se fait dans les locaux du restaurant scolaire, à proximité du centre. Les repas sont des plats en liaison froide, livrés par le CAT de Capdenac et qui nécessitent simplement une procédure de réchauffement. Ceci se fait dans un four spécialement prévu à cet effet ; en respectant les normes d'hygiène concernant la manipulation et le réchauffement des produits.

(Voir annexe 1 et 2 : Notice d'inscription et Journée type)

La Loco des Loisirs



Office Social et Culturel du Capdenacois 2 rue Polonceau 12 700 CAPDENAC 05.65.63.83.45. ou 06.70.77.49.71

Mail : cl.capdenac@gmail.com

Site Internet : vieacapdenac.fr

FB : OSC Capdenac et Centre de Loisirs Capdenac

2.2 Le public

L'accueil de loisirs reçoit les enfants de 3 à 11 ans.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Nous avons un agrément pour accueillir 23 enfants. Les enfants accueillis sont issus des écoles de la commune ainsi que des communes voisines.

Nous touchons des catégories sociales variées (Familles monoparentales, recomposées, adoptives ou d'accueil, en difficulté sociale ou non). Notre situation géographique nous permet d'avoir un public large, ce qui fait la richesse de notre structure.

L'accueil des plus de 6 ans :

Notre limite pour les plus de 6 ans se fixe à 55 enfants. Ils proviennent d'un même rayon géographique et des mêmes catégories sociales que les précédents. Nous accueillons d'ailleurs des fratries.

Leurs besoins : (voir annexe 3 et 4)



Nous mettons tous les moyens en place afin de combler les différents besoins des enfants.

- Besoins physiologiques : Arrivée échelonnée des enfants, ce qui permet à ceux qui ont besoin de dormir de le faire. Des temps de sieste sont proposés à tous (-6 et +6). Ce temps est échelonné de 13h30 à 16h afin de respecter le rythme de chacun. Un temps calme est proposé pour le reste du groupe ce qui permet un temps de repos pendant la digestion. Un coin calme est disponible et accessible à tout moment de la journée dans chaque salle.
Une collation est proposée pour permettre aux enfants qui arrivent tôt ou ne petit déjeuner pas de pouvoir tenir jusqu'au repas. Le repas du midi est confectionné par le CAT de Capdenac. Les repas proposés sont équilibrés et variés, ce qui nous permet de faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants. Les temps de repas se doivent d'être des moments agréables, nous ne forçons jamais un enfant à finir son assiette mais l'encourageons à goûter à tout. Nous avons aussi fait le choix de nous fournir en pain chez un des artisans boulanger de la commune. Le pain reste l'aliment préféré des enfants, nous avons misé sur la qualité.
Pour terminer nous proposons aux enfants un goûter équilibré tous les après-midis et essayons au maximum de confectionner les goûters avec eux (ateliers cuisine).
- Besoin de sécurité : La sécurité englobe l'aspect physique et affectif. Nous nous efforçons de proposer des ateliers adaptés aux différentes tranches d'âges. Ceci nous permet d'éviter les accidents et de ne pas mettre les enfants en situation d'échec.
- Besoin d'identification : Les enfants ont besoin de se référer à un ou des modèles. Ce sont très souvent les parents qui sont les modèles, cependant tout adulte qu'ils côtoient peut-être ou devenir un modèle, c'est pourquoi nous nous efforçons d'être le plus irréprochable possible. De notre tenue vestimentaire à notre vocabulaire, nous ne négligeons rien. C'est assez flatteur pour un adulte d'être pris pour exemple mais c'est un rôle important. N'oublions pas que nous formons les citoyens de demain.
- Besoin d'expérience : Les enfants de tous âges ont besoin de faire des expériences, des tests. C'est pourquoi afin de stimuler ce besoin et d'y répondre nous proposons régulièrement des ateliers dit innovants. Nous faisons des ateliers scientifiques et/ou techniques que les enfants n'ont pas l'habitude de pratiquer. Ces ateliers nous permettent d'éveiller leur curiosité. Nous proposons de façon régulière des journées dites « des enfants » ce qui leur permet de choisir ce qu'ils veulent créer à partir de matériel proposé.
- Besoin de varier les intérêts : Les intérêts varient d'une personne à l'autre. Chez les enfants il y a l'intérêt et la capacité de concentration. Les enfants ont une capacité qui varient selon l'âge et le degré d'intérêt. Nous mettons en avant une activité phare par demi-journée mais nous en proposons bien plus afin de ne pas perdre l'attention des enfants.

3 L'équipe d'animation

L'équipe se constitue de permanents et de saisonniers. En effet les mercredis sont organisés, préparés et animés par les permanents tandis que les vacances scolaires sont préparées et animées par une équipe de saisonniers recrutés par les responsables de la structure.

Office Social et Culturel du Capdenacois 2 rue Polonceau 12 700 CAPDENAC 05.65.63.83.45. ou 06.70.77.49.71

Mail : cl.capdenac@gmail.com

Site Internet : vieacapdenac.fr

FB : OSC Capdenac et Centre de Loisirs Capdenac

Les permanents :

PERRIN Joris : Animateur DUT affilié à l'Espace Jeune, mais présent sur les temps de repas.

TOUCHANE Basile : Animateur social Diplôme Moniteur Éducateur affilié à l'Espace Jeune mais présent sur les temps de repas.

VIDAL Lény : Animateur BPJEPS APT avec option direction.

TEIL Alice : Directrice adjointe BAFD en cours

PFEFER Elina: Directrice BPJEPS

Bien que notre statut soit clairement défini, la notion de hiérarchie n'existe pas dans les faits. Cependant c'est la directrice qui tranche en cas de désaccord sur des questions liées à la responsabilité.

Si nous fonctionnons de cette manière c'est pour faciliter la notion d'équipe de direction. En effet, le mercredi mais surtout lors des vacances scolaires, nous accueillons des saisonniers.

Les saisonniers :

La philosophie de l'association est d'être accessible et ouverte à tous. C'est pourquoi nous essayons tant que possible de l'appliquer jusque dans nos recrutements.

Les saisonniers recrutés sont choisis sur CV mais surtout sur motivation. Il nous tient à cœur de recruter des jeunes qui souhaitent découvrir le monde du travail et pourquoi pas le monde de l'animation. Nous proposons aux jeunes Capdenacais de passer le BAFA avec notre soutien financier. Nous essayons de laisser la chance à tous, mais la réglementation nous impose de respecter des effectifs (au moins 50% de diplômés et jusqu'à 20% de non diplômés). Un noyau récurrent de saisonniers s'est formé. Ils sont très importants, car ils sont les garants du **fil rouge**. Ils ont un rôle formateur et nous savons que nous pouvons leur accorder toute notre confiance.

- Le mercredi nous recrutons 1 à 2 saisonniers et nous accueillons des stagiaires.
- Pour les vacances nous recrutons 7 à 8 animateurs par semaine.

Tous nos saisonniers sont recrutés en CEE¹

3.1 Le rôle de chacun

Rôle de l'animateur

¹ Contrat d'engagement éducatif : rémunération forfaitaire jusqu'à 45€brut/jour travaillé

L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.

Il a ainsi sous sa responsabilité un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âge accueillie, la période d'accueil et des activités proposées².

Il est chargé de :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ;
- Participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer leur vie quotidienne et les activités ;
- Construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents ;
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.

Il est également présent au moment des repas et surveille tous les temps de vie quotidienne des plus petits.

Partie prenante du projet pédagogique, il doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.

Rôle du directeur :

Le directeur est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion d'équipe, administrative, matérielle et financière.

Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci qui concernent :

- L'âge des mineurs accueillis,
- La nature des activités proposées,
- Le cas échéant, les conditions de mise en œuvre des activités physiques,
- Les modalités de participation des mineurs,
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe,
- Les modalités d'évaluation de l'accueil,
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

² Rappel réglementation : Mercredi 1 anim pour 14 -6ans et 1 anim pour 18 +6ans/ vacances scolaire 1 anim pour 8 -6ans et 1 anim pour 12 +6 ans

Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.

Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...).

Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.

L'équipe d'animation se doit de faciliter la communication entre tous et d'instaurer un climat de confiance entre toutes les parties afin de faciliter les différentes relations :

Relation enfant / enfant

Il va s'agir de favoriser la socialisation de l'enfant en multipliant les échanges, en favorisant la mixité, le respect de l'autre, la tolérance et l'acceptation de la différence. La mixité des provenances sociales, une tranche d'âge d'enfants accueillis assez large, vont permettre une ouverture vers « l'autre ».

Relation enfant / adulte

La relation doit être basée sur la confiance et la sécurisation de l'enfant.

Le rôle de l'adulte est primordial, il doit permettre à l'enfant de pouvoir communiquer. Il faut donner à l'enfant des temps d'expression, sur ses envies, ses sentiments...

L'animateur doit s'efforcer de prendre en compte les désirs de l'enfant, et aussi l'amener à respecter et à accepter l'autre, ainsi que les règles de vie, de jeux.

Dans sa relation avec l'enfant, l'adulte doit s'efforcer de communiquer, expliquer à celui-ci les raisons d'un choix, d'une sanction ; le pousser à réfléchir sur ses actes et ses conséquences.

Relation adulte / adulte

Cette relation met en jeu des relations de travail où le directeur est le garant du bon déroulement et des bonnes relations entre les animateurs.

Chacun doit être clair avec les autres. L'équipe d'animation doit avoir le courage d'exprimer ses problèmes, ses aspirations et des temps doivent être prévus pour cela.

Ceci concerne aussi les relations avec les familles, l'équipe se doit d'installer un climat de confiance et d'adopter une posture professionnelle mais rassurante.

3.2 Séjours accessoires

L'accueil de loisirs propose régulièrement des séjours. Ces séjours peuvent aller de 1 à 4 nuits et sont rattachés à l'organisation de la structure.

Bien que ces activités soient rattachées aux fonctionnements de l'accueil de loisirs, chaque séjour possèdera une fiche annexe avec les objectifs précis du séjour, le déroulé de la semaine et le détail lié au lieu.

Le public accueilli sur les séjours est constitué des enfants fréquentant régulièrement l'accueil, cependant certains séjours plus spécifiques peuvent permettre à des enfants qui ne fréquentent pas la structure de venir.

Nos séjours sont ouverts à la tranche d'âge accueillis (3-10ans), cependant les familles des plus jeunes ont quelques réticences à laisser partir leurs enfants. Nous avons fait le choix d'ouvrir pour les enfants de 5 ans un séjour spécifique. En fonction de l'engouement, nous proposerons des séjours aux plus jeunes.

À l'inverse d'autres séjours sont précisément pour les enfants plus âgés en raison des activités proposées.

Nous ouvrons nos séjours pour un minimum de 7 enfants et allons jusqu'à 16, selon l'âge et le type de séjour.

Ces séjours étant accessoires, nous ne pouvons excéder un rayon de 2 heures de route.

Pour terminer nous souhaitons que nos séjours soient accessibles à tous, permettant ainsi une mixité sociale base du bien vivre ensemble. Dans cette optique les séjours ne dépassent que très exceptionnellement le cout de 200€ à 250€ la semaine (des aides peuvent venir en déduction de ce coût : CAF, CCAS, CE...). Nous espérons maintenir nos tarifs malgré l'augmentation du coût de la vie.

4 Les objectifs

L'OSC possède un projet éducatif, qui constitue le cadre de toutes les activités qui en découlent. Afin de construire notre projet pédagogique, nous nous sommes appuyées sur le cadre défini.

Les intentions notables en direction des divers publics accueillis

- Soutenir les personnes en difficultés sociales, familiales...
- Renforcer les liens familiaux et les relations parents/enfant.
- Favoriser le plaisir, l'enrichissement et l'épanouissement.
- Contribuer au Vivre Ensemble.
- Développer la capacité d'agir.
- Éveiller les consciences et les esprits.
- Favoriser les initiatives écologiques et culturelles.

4.1 Objectifs généraux

Nous avons choisi de répondre aux intentions éducatives par les objectifs généraux suivants :

- Proposer des actions de parentalité
- Développer la communication de nos actions

- Faciliter la vie en collectivité.
- Prendre en compte chaque enfant comme un individu et non comme un groupe

- Sensibiliser les enfants à l'environnement
- Développer les notions de protections de l'environnement

4.2 Objectifs opérationnels

- Organiser des actions familles régulières.
- Donner de la visibilité à nos interventions

- Communiquer via nos réseaux toutes nos actions.
- Accentuer l'affichage

- Organiser des coins thématiques, pratique afin que les enfants puissent cohabiter
- Développer des outils de communication non verbale afin de mettre en valeur les règles de la structure.

- Donner la possibilité aux enfants de faire ce qu'ils ont envie
- Proposer des activités variées et adaptées à chacun.

- Monter notre refuge LPO
- Obtenir le label éco centre

- Trier les déchets
- Proposer des forums de discussion régulière sur le sujet.

4.3 Les moyens

Afin de répondre aux objectifs nous allons utiliser différents moyens.

Parentalité :

-
-

Vie en collectivité :

- Afin de permettre à chacun de trouver sa place nous souhaitons mettre en place des coins identifiés. Chaque coin sera identifiable grâce à du mobilier et des affiches.

- Les règles de vie en collectivité de la structure seront réfléchies et écrites et imaginées avec les enfants.

Environnement :

- Mettre en place des ateliers ciblés sur la nature, la faune et la flore et plus particulièrement les oiseaux.
Construire des nichoirs, des jardinières, des hôtels à insectes, ...
- Nous souhaitons accentuer les ateliers à partir de récupération
- Mettre en place les poubelles de tri (recyclable, ménager, compost)
- Proposer des goûters 0 déchet...

4.4 Le plan mercredi

Notre ALSH s'inscrit dans le Plan mercredi³. Afin d'être labélisé nous nous devons de respecter la charte de qualité de celui-ci (Voir annexe 4 : charte des mercredis et annexe 5 PEDT).

Cette charte comporte 4 axes :

- La complémentarité et la cohérence éducatives de différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Les objectifs énoncés sur la partie précédente ont aussi pour but de répondre à cette charte qualitative.

5 L'évaluation

Il est important d'avoir à l'esprit les objectifs généraux et opérationnels définis. Ces derniers sont fixés pour les enfants et les animateurs et sont facilement observables et mesurables. Ils conditionnent donc l'évaluation du projet.

Nous fonctionnons principalement par l'observation et la discussion avec les enfants, parents et équipe éducative afin d'évaluer nos objectifs.

Cependant nous souhaitons mettre en place des outils concrets afin d'accompagner au mieux nos équipes d'animation.

Les animateurs sont quant à eux évalués avec une grille (cf. annexe). Cette grille permet à l'animateur de s'auto-évaluer et au directeur d'apprécier l'objectivité de l'animateur.

Pendant les vacances

³ Le plan mercredi propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité respectant les principes de la charte qualité « plan mercredi ».

Tout au long de la journée

Des évaluations ont lieu pendant des temps formels. Ceux-ci se dérouleront durant de petits échanges, lors de bilan à la fin des activités (avant le repas, le goûter). Ces moments seront l'occasion de faire le point avec les enfants et les animateurs.

Tous les soirs :

- Sur tous les moments de la journée. C'est le seul moyen pour que l'équipe entière soit au courant de tout. C'est aussi permettre à chacun d'avoir un regard sur le travail de l'autre et c'est là une condition du bon fonctionnement.
- Sur la préparation du lendemain.
- Sur des problèmes de fond : remise en cause du projet, problèmes avec un enfant.

Les temps informels sont aussi des temps d'évaluation. Ils se font par des discussions, des échanges, de l'observation auprès des animateurs, des enfants, des parents.

Des réunions hebdomadaires ont lieu pendant les vacances afin de faire le point et de s'assurer que nous restons dans le cadre fixé par le projet pédagogique.

Après les vacances :

Tout au long des vacances le directeur et ou permanent construit son bilan période. Sur ce bilan les objectifs de la période sont mis en avant et l'évaluation qui va avec

7 La communication

La communication est un aspect sur lequel nous souhaitons nous améliorer. En plus des mails envoyés aux familles pour promouvoir nos différentes actions. Il nous semble indispensable d'être plus présent sur les réseaux sociaux.

8 Annexes

8.1 La journée type

Journée Type

A partir de 7h30 : L'accueil des enfants

A l'accueil

Un permanent assure l'arrivée et l'inscription des enfants sur les feuilles de présences ainsi qu'informatiquement.

Les animateurs arrivent de manière échelonnée entre 7h30 et 9h.

Surveillance/Préparation d'activité

L'équipe d'animation assure l'activité des enfants dans leurs salles respectives (+6 et -6 ans) et propose des jeux ou des activités libres (dessin, jeu de société).

Les animateurs sont dispersés dans les différentes salles d'activités et dans la cour pour assurer une meilleure surveillance.

Si l'activité proposée à 10h le nécessite, l'animateur responsable de celle-ci peut se détacher pour la préparer **en respectant l'encadrement pour la surveillance des enfants (1 animateur pour 8 pour les moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 pour les plus de 6 ans).**

9h30 : le goûter

L'animateur responsable du goûter prépare la collation (gâteaux, verre et eau) en respectant le menu du goûter pendant que le reste de l'équipe accompagne les enfants dans le rangement de la salle et pour le passage aux toilettes.

Lorsque tous les enfants sont assis, un animateur par groupe devra procéder consciencieusement à l'appel (pour cela il ne suffit pas d'appeler les enfants, il faut aussi les compter !)

A la fin du goûter, l'animateur responsable du goûter s'occupe du rangement et du nettoyage des verres et des tables pendant que les autres regroupent les enfants pour le début des activités.

10h : Activités

Les animateurs accompagnent les différentes activités.

Lors de l'activité, les animateurs sont responsables du bon déroulement de celle-ci ainsi que de la surveillance et de la sécurité des enfants.

A la fin de l'activité, l'animateur référent range le matériel et la salle.

11h45 : Le repas

Les enfants sont rassemblés pour le passage aux toilettes avant le repas.

Un permanent reste avec les enfants qui partent à 12h pendant que l'équipe assure l'appel et le départ à la cantine.

A la cantine, les enfants se placent selon leur envie. Les couverts et serviettes sont distribués par des enfants volontaires et désignés par l'équipe.

Les animateurs doivent servir les plats aux enfants, aider les plus petits à couper leurs aliments puis débarrasser les tables.

L'animateur est garant du bon déroulement du repas, les enfants ne sont pas obligés de finir leur assiette mais nous les incitons à goûter aux plats.

A la fin du repas, un animateur reste pour le nettoyage de la cantine et le reste de l'équipe rentre au centre avec les enfants.

13h30 : La sieste/ temps calme/ accueil

Un animateur s'occupe de la sieste des petits : passage aux toilettes puis surveillance de la sieste.

Un permanent gère les arrivées et les départs de début d'après-midi.

Le reste de l'équipe encadre le temps calme (quelques minutes de silence ou de relaxation) puis accompagne les enfants dans des activités calmes (dessin, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux de société...).

Comme pour celle du matin, si les activités le nécessitent, les animateurs responsables peuvent se détacher pour leur préparation, toujours en respectant le taux d'encadrement.

Ce temps d'accueil est aussi le temps des pauses, à vous de tourner pour que chacun est le droit à quelques minutes de repos !

14h30 Rangement pour le départ en activité

L'équipe aide les enfants aux rangements de la salle.

Les animateurs responsables des différentes tranches d'âges s'occupent de l'appel, puis du passage aux toilettes avant le début des activités.

14h45 L'activité

16h00 Le goûter

Le responsable des goûters gère la collation, le rangement et le nettoyage suite à celle-ci.

Pendant le goûter, les animateurs proposeront aux enfants de donner leur avis sur leur journée au Centre Des Loisirs et de suggérer d'autres activités qui pourront être proposée plus tard.

C'est également l'heure de départ des premiers animateurs.

16h30/18h Temps libre et départ des enfants

Un permanent reste à l'accueil pour le départ des enfants et l'accueil des parents.

Le reste de l'équipe joue avec les enfants et veille au bon déroulement de ce dernier temps de la journée.

En fin d'après-midi, un ou deux animateurs assureront le rangement de salles (poubelles, balai, nettoyage des tables, toilettes...).

8.2 Notice d'information



Centre de Loisirs Capdenac-Gare **Notice d'informations 2023**

Le Centre de Loisirs affirme par son projet pédagogique, l'intention de mettre l'enfant au cœur de son fonctionnement, acteur de son éducation.

Nos objectifs visent à donner plus de choix et de liberté à l'enfant, respectant ainsi au mieux son rythme, ses besoins et ses envies.

- **CONDITIONS D'ACCES :**

Le Centre de Loisirs fonctionne dans les locaux de l'école Pierre Riols : 5, Avenue Albert Thomas 12700 CAPDENAC GARE.

Cas particulier : le Mercredi matin de 7h30 à 12h (en période scolaire) le Centre de Loisirs fonctionne dans la salle du centre aéré, à Lavernhe, rue du centre aéré 12 700 CAPDENAC GARE.

La structure est ouverte à tous les enfants, sans distinction de lieu de résidence, à partir de 3 ans (l'enfant devant être propre).

Notre équipe est composée de personnel diplômé ayant une expérience dans le domaine de l'enfance et de l'animation.

- **JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES :**

- Période de vacances : ouverture de 7h30 à 18H.

Accueil à la journée ou à la demi-journée. Ouvert sur toutes les vacances.

- Mercredi en période scolaire : ouverture de 7h30 à 18H.

Accueil à la journée ou à la demi-journée.

- **MODALITES DE FONCTIONNEMENT :**

- L'enfant est sous la responsabilité du Centre de Loisirs sur l'amplitude horaire totale prévue. Une décharge parentale doit être adressée à la structure pour tout départ d'enfant accompagné d'une personne non mentionnée dans sa fiche individuelle d'inscription. La prise en charge de votre enfant débute au moment précis où vous le confiez à un des membres de l'équipe pédagogique.

- Les familles s'engagent à ce que l'enfant ne possède pas d'objets de valeurs durant sa présence sur le Centre de Loisirs. Dans le cas contraire, l'association décline toute responsabilité en cas de casse, détérioration, de perte ou de vol.

- Pour les enfants sous traitement médical, les parents doivent fournir à l'équipe d'animation, les médicaments ainsi que l'ordonnance (même pour de l'homéopathie). **Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance (même avec autorisation parentale).**

- **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Préalable : Un dossier administratif d'inscription est à compléter chaque année (début d'année civile ou première venue) par les parents ou les responsables légaux de l'enfant. Ce document est disponible sur le Centre de Loisirs, au bureau de l'OSCC ou sur le site www.vieacapdenac.fr.

Les réservations (inscription aux journées) sont obligatoires et ne peuvent s'effectuer qu'après la remise du dossier administratif complet. Leur validation devra être confirmée par la structure.

(Une demande de réservation ne signifie pas inscription définitive. Elle sera en fonction de la capacité d'accueil du Centre de Loisirs et de la réglementation en vigueur.)

- Vacances scolaires :

L'inscription est à effectuer au minimum 3 jours avant la date de présence de l'enfant sur la structure (week-end exclus).

- Mercredis (périodes scolaires)

L'inscription est à effectuer au minimum 3 jours avant la date de présence de l'enfant sur la structure (week-end exclus).

Annulation : Les délais incompressibles d'annulation sont les suivants :

- Pour les mercredis : au plus tard le vendredi précédent.

- Vacances scolaires : 3 jours avant le jour concerné (week-end exclus).

Toute annulation, hors délais, devra être accompagnée d'un justificatif (médical, de travail, évènement familial, etc...). Si aucun justificatif n'est fourni dans les 3 jours, l'absence sera facturée au tarif en vigueur.

Les démarches sont à faire :

- par mail : cl.capdenac@gmail.com

- par téléphone au 06.70.77.49.71, du Lundi au Vendredi, entre 12h et 18h / de 8h à 18h en période de vacance

RAMASSAGE: Uniquement pour les enfants scolarisés sur Capdenac-Gare (école Pierre Riols dont site Chantefable, école Beau Soleil): tous les mercredis midi un animateur du Centre de Loisirs pourra prendre en charge les enfants inscrits dès 12H au sein de leur école. Pour pouvoir bénéficier de ce ramassage gratuit, il est nécessaire de le signaler sur la fiche individuelle d'inscription.

Une dépose sur les activités associatives (à proximité du Centre de Loisirs) du mercredi après midi est également possible. Pour cela il est nécessaire de prendre contact avec la structure.

- Passerelle Centre de Loisirs – Espace jeunes

Pour les jeunes de 10 ans et plus vous avez l'opportunité de bénéficier de l'Espace Jeunes (EJ) via une nouvelle inscription. L'EJ n'étant pas ouvert en matinée, notre structure propose d'accueillir le jeune au Centre de Loisirs le matin et pour le repas, puis d'effectuer le transport jusqu'à l'EJ à 14h (ouverture 14h-18h).

Pour tout déplacement, l'autorisation devra être validée sur la Fiche Individuelle d'Inscription.

- **TARIFS :**

Les tarifs du Centre de Loisirs sont **dégressifs en fonction du Quotient Familial** (QF) CAF et sont fonction des communes de résidence. Pour l'Aveyron, la feuille CAF « **Attestation de droit Pass ALSH** » de l'année en cours, est indispensable pour bénéficier de cette dégressivité de tarif.

	<u>Communes conventionnées</u>	<u>Communes non conventionnées</u>
	Capdenac Gare - Asprières - Sonnac - Naussac - Causse et Diège	Autres Communes
- La journée :	entre 12€ et 14€	entre 14€ et 16€
- La demi-journée+ repas	entre 9€ et 11€	entre 11€ et 13€
- La demi-journée	entre 6 € et 8 €	entre 8 € et 10 €

Pour les familles Capdenacoises et Sonnacoises non imposables, le CCAS de la Mairie de Capdenac-Gare et la mairie de Sonnac apportent une aide financière de 2.50€/jour. (Fournir impérativement le dernier avis d'imposition reçu pour en bénéficier)

(Prise en compte des Pass Accueil MSA Midi-Pyrénées Nord et aides des Comité d'Entreprises)

Facturation : elle est faite mensuellement par courrier ou par mail, adressée au responsable légal ou au référent de l'enfant.

Règlement : le paiement peut se faire par chèque (à l'ordre de l'Office Social et Culturel du Capdenacois), espèces ou virement bancaire. Les Chèques Vacances ANCV et les titres CESU matérialisés sont également acceptés.

- **CONSULTATIONS QUOTIENT FAMILIAL:(FAMILLES AVEYRONNAISES)**

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier (Quotient familial) nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant par courrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

- **LE RESPONSABLE LEGAL ET/OU LES REFERENTS S'ENGAGENT :**

- **A transmettre à l'association, les éventuels changements d'adresses, de coordonnées téléphoniques concernant les personnes à contacter.**
- **A régler l'intégralité des frais dus au titre du Centre de Loisirs.**
- **A rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.**

- **SANCTIONS :**

Il peut être mis fin à l'accueil dans la structure et sur les autres activités payantes de l'Association OSCC, à l'initiative de l'organisateur, dans les cas suivant :

- **Non-respect du présent règlement.**
- **Non-respect des horaires d'ouverture et fermeture.**
- **En cas de comportement jugé dangereux** d'un enfant pour lui-même, les autres enfants ou le personnel, l'équipe pourra procéder à une exclusion temporaire ou définitive (un entretien avec la famille aura lieu).
- **Non paiement des factures** (au-delà du 4^{ème} courrier de relance de paiement, l'association se réserve le droit de procéder au recouvrement de la dette par différentes voix de recours).



Besoins des + 6ans

Besoins physiologique
Alimentation, sommeil, mouvement,

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux
parents du même sexe
Prise de conscience de son
corps
et de sa personne
Exploration du milieu,

besoin d'expérience et de manipulation
Curiosité du sexe opposé

Instabilité et variation des intérêts



Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- ⑤ Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- ⑤ Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- ⑤ La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- ⑤ Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - ⑤ Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - ⑤ Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - ⑤ Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ⑤ Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).

- ⑤ Développement de la mixité sociale. ⑤ Gratuité ou tarification progressive.
- ⑤ Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires ⑤ Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. ⑤ Construction de partenariats avec les établissements culturels

(bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

- ⑤ Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.). ⑤ Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité ⑤ Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

- ⑤ Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. ⑤ La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- ⑤ Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

8.4 PEDT (le plan mercredi)

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est le document qui présente et qui régit la mise en œuvre de l'organisation éducative liée à cette réforme.

Il se veut un outil de collaboration locale, permettant d'organiser les activités périscolaires en complémentarité avec l'enseignement scolaire, prenant en compte l'offre périscolaire existante et s'appuyant sur les différentes ressources et différents dispositifs existants.

Un comité de pilotage, réunissant l'ensemble des représentants des acteurs ou partenaires, travaille à l'élaboration, la mise en place, le suivi de ce projet et de ses ajustements, modifications ou améliorations nécessaires.

L'OSCC assure la construction, la coordination et l'animation du PEDT de la ville de CAPDENAC GARE.

En Septembre 2021, un avenant **Plan Mercredi** est venu compléter le PEDT existant.

Le label Plan mercredi permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, c'est un gage de la qualité éducative des activités proposées et du savoir-faire des équipes d'encadrement.

Les objectifs éducatifs portés par le PEDT sont les suivants :

- Développer la curiosité, l'ouverture d'esprit
- Développer le bien-vivre ensemble
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Contribuer à la formation du citoyen
- Aller vers l'autonomie

Pour concourir à ces objectifs l'OSCC organise des **Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) ou Activités Péri Educatives (APE)** dans les écoles publiques de Capdenac.

Les activités proposées couvrent des domaines très variés (sports, arts et culture, loisirs éducatifs, découverte de l'environnement, yoga, du langage des signes, initiation aux notions de sécurité et 1ers secours, etc).

Elles sont encadrées par des animateurs de l'OSCC, des intervenants compétents mis à disposition par les associations locales partenaires ou des prestataires de services.

Elles sont **proposées de 16h à 17h** :

- Lundis et Jeudis pour les classes de GS + CP, CP, CE1 et CE2
- Mardis et Vendredis pour les classes de PS, MS + CE2/CM1, CM1 et CM2.

Elles sont **gratuites** et ouvertes à tous les enfants.

Pour y participer une inscription annuelle est nécessaire. (Dossier périscolaire remis en début d'année)

Dans la mesure du possible, il sera proposé par cycle : 1 activité sportive et 1 activité culturelle.

Du CP au CM2 :

Les jours où l'enfant est concerné par les activités péri-éducatives, il y participe (inscription obligatoire) ou quitte l'école entre 16h et 16h15 (pas d'accès à la garderie périscolaire)

Les jours où l'enfant n'est pas concerné par les activités péri-éducatives, il peut quitter l'école à 16h ou être accueilli en garderie périscolaire.

De la Petite à la Grande Sections :

Les jours où l'enfant est concerné par les activités éducatives, plusieurs possibilités sont offertes : y participer, être en garderie ou être récupéré.

Pour les enfants de maternelle uniquement, une organisation spécifique, pour s'adapter aux mieux aux besoins du jeune enfant, est retenue. Ils auront le choix de participer à une activité organisée par un intervenant présent (lundi et jeudi, dans la limite du taux d'encadrement) ou de rester en garderie.

L'inscription est annuelle. Les groupes d'activités sont formés pour l'année scolaire.

Tout changement du régime d'inscription (inscription / désinscription aux activités) pourra se faire uniquement en fin de période par un mot sur le cahier de liaison de l'élève.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans :

(voir Annexe 1).

Cette structure est un des services essentiel pour le territoire et les familles qui y résident. Il apparaît comme un moyen de garde et de loisirs pour bon nombre de parents.

Avant toute chose, la structure a l'ambition d'être une structure éducative, émancipatrice et de socialisation.

Les objectifs généraux suivant y sont associés :

- Permettre à l'enfant de s'intégrer et de participer à la vie sociale.
- Amener l'enfant à développer son esprit d'initiative et son autonomie.
- Amener l'enfant à découvrir, à s'enrichir.

L'accueil de loisirs recense un fonctionnement périscolaire, le mercredi à la journée, sur deux sites, avec un local pour le matin et un local pour l'après midi. Ce fonctionnement se fait dans le cadre du label Plan Mercredi et des objectifs y étant associés.

Un fonctionnement extrascolaire est assuré sur toutes les périodes de vacances.

Le projet pédagogique de la structure en détaille le fonctionnement ainsi que les objectifs et les moyens associés pour concourir aux intentions éducatives de l'association et aux priorités de l'accueil.

Office Social et Culturel du Capdenacois 2 rue Polonceau 12 700 CAPDENAC 05.65.63.83.45. ou 06.70.77.49.71

Mail : cl.capdenac@gmail.com

Site Internet : vieacapdenac.fr

FB : OSC Capdenac et Centre de Loisirs Capdenac

Fiche individuelle d'évaluation

Nom, Prénom :

Accueil de loisirs

Période d'évaluation :

Case en couleur « pour les animateurs »	En difficulté	Peut progresser	Satisfaisant	Observations
Le Savoir-Être				
Est ponctuel				
Est dynamique (accueillant, donnent vie à tous les moments)				
Prends des initiatives				
Est impliqué dans la vie de la structure				
Sait se remettre en question pour évoluer				
Travaille en équipe				
Participe activement aux réunions				
Est force de propositions				
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait ressentir				
Le Savoir Faire				
L'implication dans le projet pédagogique				
Sait décliner les objectifs de son projet				
Sait écrire un projet				
A mené son projet à bien				
Sait mener son activité de la préparation au rangement				
Anticipe et prépare ses activités				
Adapte l'activité à l'âge des enfants, aux conditions climatiques, à la fatigue				
S'implique dans l'activité				
Sait créer un « imaginaire », une sensibilisation				
Sait gérer les différents temps de vie quotidienne				
Sait se documenter				
Les Savoirs				
A une connaissance du public				
Connait l'essentiel de la législation jeunesse et sport en ACM				
Assure la sécurité physique et morale de l'enfant				
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petits accidents				
Organisation				
Organisation d'une sortie				
Pharmacie				
Fiches				
Inscriptions des enfants				
Compter les enfants				

Observation éventuelle de l'agent :

Conclusion de la direction

Peut travailler avec :
Structure :

Maternel
ALSH

Élémentaire
Séjours

Adolescent